

5 & 6 décembre 2024
Beffroi de Montrouge

JAL

*Les journées
achat et
logistique*
13^e édition

**COMMENT DÉVELOPPER
LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
DANS UNE RECHERCHE DE
PERFORMANCE GLOBALE ?**

Espace exposition
réservé aux titulaires
d'un marché Resah

750
participants
dont **60** %
d'hospitaliers

Inscrivez-vous
dès maintenant

**Échanger avec
des décideurs**

- Des contacts qualifiés
- Faire un point sur les évolutions et tendances du marché
- Augmenter votre notoriété
- Lancer vos nouveaux produits, services et marques
- Cibler immédiatement votre audience

www.resah.fr

resah 

Exposez Stands à la carte

	TARIF avant le 12 sept. 2024	TARIF à partir du 13 sept. 2024
6 m² - 1 desk + 2 tabourets <i>+ spot + branchement électrique + 2 badges compris pour accéder aux ateliers (incluant pauses et repas)</i>	6 700 €	7 300 €
5 m² - 1 desk + 2 tabourets <i>+ spot + branchement électrique + 2 badges compris pour accéder aux ateliers (incluant pauses et repas)</i>	5 800 €	6 400 €
4 m² - 1 desk + 2 tabourets <i>+ spot + branchement électrique + 2 badges compris pour accéder aux ateliers (incluant pauses et repas)</i>	4 500 €	5 100 €
Stand « Borne » - 1 desk + 2 tabourets <i>+ spot + branchement électrique + 2 badges compris pour accéder aux ateliers (incluant pauses et repas)</i>	3 400 €	
Stand « Start-up » - 1 desk + 2 tabourets <i>+ spot + branchement électrique + 2 badges compris pour accéder aux ateliers (incluant pauses et repas)</i>	1 000 €	
Badge exposant supplémentaire <i>Incluant pauses et repas, sans accès aux ateliers</i>	500 €	
Badge exposant supplémentaire avec Pass Ateliers <i>Incluant pauses et repas, avec accès aux ateliers</i>	800 €	

Communiquez Supports de communication



Insertion sacoche

Goodies - à fournir par l'exposant*
 Diffusés dans les sacoche des congressistes (700 exemplaires) : plaquettes concernant une ou plusieurs solutions référencées Resah, stylos, blocs-notes, clés USB, etc.

1 000 € (Nombre limité)

* Les éléments devront être communiqués en amont à l'organisateur pour validation.



Pack de 3 invitations
 pour vos clients

2100 €



Pack accès gratuit « soirée de gala »
 (cocktail dînatoire du jeudi 5 décembre)

Gratuit (pour 3 places)

Nos packs

Bronze

Avant le 12 septembre

6 800 €
 au lieu de 8 000 €

Après le 12 septembre

7 400 €
 au lieu de 8 600 €

- Stand de 4 m²
- 3 badges inclus (avec Pass Ateliers)
- 3 invitations pour vos clients

Argent

Avant le 12 septembre

8 300 €
 au lieu de 9 800 €

Après le 12 septembre

8 800 €
 au lieu de 10 400 €

- Stand de 5 m²
- 3 badges inclus (avec Pass Ateliers)
- 3 invitations pour vos clients
- Mise à disposition d'une salle « atelier » (capacité d'accueil : 20 personnes) pendant 1 heure (date en fonction des disponibilités restantes)

Or

Avant le 12 septembre

10 800 €
 au lieu de 12 700 €

Après le 12 septembre

11 400 €
 au lieu de 13 300 €

- Stand 6 m²
- 3 badges inclus (Pass Ateliers)
- 3 invitations pour vos clients
- Insertion sacoches
- Mise à disposition d'une salle « atelier » (capacité d'accueil : 20 personnes) pendant 2 heures (1h le 5 et 1h le 6 décembre)

Bon de commande

Raison sociale :

Nom du responsable :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

E-mail : Tél. :

N° TVA intracommunautaire* :

(*) N° de TVA obligatoire pour tout pays appartenant à l'ue

N° SIRET :

Adresse de facturation si différente :

Email pour l'envoi de la facture :

SIRET de facturation si différent :

N° de bon de commande à indiquer sur votre facture (si besoin) :

Nom (ou n°) du marché pour lequel vous êtes référencé :

 Ayant pris connaissance des conditions générales de vente, nous demandons à participer aux journées achat et logistique, les 5 et 6 décembre 2024 - Beffroi de Montrouge

À la carte

 Stand de m² = € HT Stand « Borne » = 3 400 € HT Stand « Start-up » = 1 000 € Badge supplémentaire = 500 € HT X
(sans accès aux ateliers) Badge supplémentaire
avec Pass Ateliers = 800 € HT X Insertion sacoches = 1 000 € HT
(accès limité) Pack de 3 invitations = 2 100 € HT Accès gala soirée 5 décembre
pour 3 personnes = gratuit

Packs

 BRONZE : Avant le 12 septembre = 6 800 €
Après le 12 septembre = 7 400 € **ARGENT : Avant le 12 septembre = 8 300 €**
Après le 12 septembre = 8 800 € **OR : Avant le 12 septembre = 10 800 €**
Après le 12 septembre = 11 400 €

Total

TOTAL HT = €

TOTAL TTC (TVA 20%) = €

Date, signature et cachet de l'entreprise

Conditions générales de vente

La signature des présentes conditions générales de vente vaut acceptation des conditions contractuelles décrites ci-après et des tarifs choisis par l'Exposant dans le cadre du bon de commande associé.

1. DÉFINITIONS

Exposant : désigne tout participant au salon et signataire des présentes conditions générales de vente. Organisateur : désigne le GIP Resah, situé au 47 rue de Charonne à Paris. Manifestation : désigne le salon organisé par le Resah

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de participation de l'Exposant à la Manifestation organisée par le Resah.

3. MONTANT DE LA PARTICIPATION

L'Exposant s'engage à verser le montant de la participation fixé par l'Organisateur et précisé sur le bon de commande en pièce jointe.

4. ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'Organisateur établit le plan de l'exposition et effectue la répartition des emplacements, en tenant compte, si possible, des choix exprimés par l'Exposant, en fonction de la date d'arrivée des bons de commande signés. L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment l'implantation des stands. Il en informe l'Exposant.

5. RÉSERVATION ET CONFIRMATION

Toute réservation doit être accompagnée d'un premier acompte pour l'ouverture du dossier et la confirmation de sa participation. Tout dossier non accompagné de ce premier versement d'acompte ne pourra pas être confirmé.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le montant de l'acompte est fixé comme suit :

- Pour toute réservation avant le 12 septembre 2024 acompte de 30 % du montant total de la réservation facturé à la signature du contrat, le solde facturé début novembre (4 novembre 2024) ;
- Pour toute réservation à partir du 13 septembre 2024 : facturation de la totalité du montant de la réservation à la signature du contrat. Les paiements se feront par chèque ou par virement bancaire.

Le solde de la réservation est réglé à réception de la facture au plus tard 15 jours avant le démarrage de la manifestation, soit le 20 novembre 2024.

L'absence de règlement aux échéances prévues du montant de la participation entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement attribué tant pour les stands que dans le programme officiel pour les insertions publicitaires.

7. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les Exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la Manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendie et sinistre quelconque, etc.

8. ASSURANCE

Les Exposants et l'Organisateur contractent une assurance auprès d'une compagnie agréée, conformément aux articles R 321-1 et suivant le Code des Assurances garantissant sa responsabilité civile. L'Organisateur se réserve le droit de réclamer tout justificatif et attestation.

8. RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'exposant s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés et prestataires le règlement intérieur fixé par le gestionnaire de la salle.

9. ANNULATION OU REPORT DE LA MANIFESTATION

Outre les événements habituellement retenus par la jurisprudence comme des cas de force majeure, les obligations de l'Organisateur sont automatiquement suspendues dans l'hypothèse de cas fortuit ou fait du Prince, ainsi que :

- I) En cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté et empêchant l'exécution normale des présentes, tels que notamment : les tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, attentats, le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, les grèves totales ou partielles, lock-out (internes ou externes à l'une des parties)
- II) Modification importante des coûts de l'Organisateur ou
- iii) Toute situation technique, sanitaire, climatique, politique, économique, sociale ou autre, ayant ou non une traduction réglementaire, ou toute situation appréciée par référence aux exigences du principe de précaution, qui impose de constater que les conditions ne sont pas réunies pour organiser ou maintenir la Manifestation dans les conditions initialement prévues.

Les parties conviennent que la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de manquement à ses obligations causé par un événement tel que défini ci-dessus, aucune indemnisation ou pénalité n'étant due dans ce cas à l'Exposant.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, cas fortuit ou fait du Prince, empêchant la tenue de la Manifestation à la date contractuellement prévue, l'Organisateur propose si possible à l'Exposant le report pour une date ultérieure jusqu'à douze (12) mois après la cessation du cas de force majeure ou de l'empêchement provoqué par le cas fortuit ou le fait du Prince, sans que ce report ne puisse donner lieu à pénalités ou à dommages-intérêts. Dans l'hypothèse où les dates proposées par l'Organisateur font l'objet d'un refus par l'Exposant, hors motif légitime justifié par écrit (impossibilité matérielle d'assister au salon du fait de la participation à un autre événement à la même date en application d'un contrat conclu avec un tiers), l'Organisateur conserve les sommes d'ores et déjà payées.

En cas d'événements d'annulation de la Manifestation sans report possible du fait de la survenance d'un des événements définis ci-dessus, l'Organisateur rembourse l'Exposant des sommes engagées, déduction faite de 30% du montant déjà payé afin de prendre notamment en charge les frais administratifs, les prestations de communication et d'organisation de la Manifestation exposés par l'Organisateur.

10. INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données et notamment le RGPD. Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent à tout moment : d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation, d'un droit d'opposition, d'un droit à l'effacement de ces données. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant un courriel à l'organisateur.

12. DROIT APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de différends, les parties s'engagent à avoir recours prioritairement à un règlement amiable. A défaut de règlement amiable, seuls les tribunaux de Paris sont compétents.

Date, signature et cachet de l'entreprise



resah

Contacts

Isabelle PAULUS - 07 85 84 65 05

Zoé GOURMELON - 01 55 28 30 81

Jal@resah.fr